### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ISERE

Service d'Aménagement Sud-Est (SASE)

SASE- Missions départementales et doctrine (MDD)

our le Fréfet, par délégalion la Sexetaire Générale

#### LISTE RECAPITULATIVE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

Commune n° 256 : Montferrat Etablie en : novembre 2017

Violaine DEMARET

#### \* AC 2 \* PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS

#### Références :

- Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement

#### Services responsables:

Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Sous-direction de la qualité du cadre de vie – bureau des sites et des espaces protégés

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Isère (UDAP 38)

#### Dénomination ou lieu d'application :

#### 1. Lac de Paladru et ses abords

Parcelles n°1 à 20, 20 bis, 21, 21 bis, 22 à 81, 81 bis, 82 à 89, 89 bis, 90 à 92, 92 bis, 93 à 187, 187 bis à 263, 265 à 319, section E

#### 2. Manoir de la Marinière et ses abords Nord Ouest

Au Sud : chemin de Paladru au Revon A l'Est : chemin du Seigle à St Geoire

Au Nord : limites Nord des parcelles n°171, 172, 174, 195, de la section A et parcelles n°171 à 185,

187 à 195 de la section A

#### Actes d'institution :

- 1. Arrêté ministériel du 13/08/1947
- 2. Arrêté ministériel du 13/08/1947

## \* AS 1 \* INSTAURATION DE PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET DES EAUX MINERALES

#### Références:

- a) Textes relatifs aux eaux destinés à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales
  - Code de l'environnement (article L 215-13)
  - Code de la Santé Publique (articles L.1321-2 et L 1321-2-1, R.1321-6 à R.1321-13)
  - Circulaire du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection
- Guide technique protection des captages d'eau, publié en mai 2008 et consultable sur le site internet du ministère de la santé

#### b) Textes relatifs aux eaux minérales :

- Code de la Santé Publique (articles L.1322-3 à L 1322-13 et articles R.1322-17 et suivants)
- Arrêté du 26 février 2007 relatif à la constitution des dossiers de demande de déclaration d'intérêt public d'une source minérale naturelle, d'assignation d'un périmètre de protection et de travaux dans le périmètre de protection
- Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, relative à la sécurité sanitaire des eaux minérales naturelles et son annexe III
- Circulaire DGS n°2001/305 du 2 juillet 2001, relative à l'opération de mise à jour par le BRGM des coordonnées Lambert II étendues et des codes de la banque de données du sous-sol (BSS) des captages d'eau.

#### Services responsables:

Ministère chargé de la santé

Délégation Départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé - Service Environnement Santé (DD38 ARS)

# Dénomination ou lieu d'application : (SIE des Abrets et environs) 1. Captage Saint Pierre (ou Hyvrier ) 2. Captage Sonnière (ou Paladru)

- 3. CaptageTruitière

Acte d'institution :

1. 2 et 3 AP n°88/2945 du 29/06/1988